

LE PLAN MARSHALL TJOMP

*Gérer l'héritage et réinventer
le futur de l'EPC*

**EPC : LA
REFORME
EN ACTES**

LA VISION D'UNE EGLISE APAISEE ET DYNAMIQUE



JE SOUHAITE ETRE LE SECRETAIRE GENERAL DE LA REFORME EN ACTES



Mes chers collègues Pasteurs,
Chers anciens d'Eglise, délégués à la 65e AG EPC

En janvier 2022, avec les autres Synodes de notre Eglise, nous élirons le seizième (16^e) Secrétaire Général de l'EPC. Et ce, à un moment crucial où **notre Eglise doit se réformer, notre Eglise doit changer de paradigme**. Il reviendra à ce Secrétaire Général, à l'écoute de l'Eglise profonde, d'en offrir une perspective, mais surtout d'en accompagner l'élaboration du contenu. Ce rôle important pour lequel je sollicite la confiance de vos suffrages, je voudrai l'assumer avec enthousiasme, dynamisme, détermination et foi en notre Seigneur Jésus-Christ. 26 ans après ma prestation du Serment Pastoral en décembre 1995, je ressens cet appel spirituel profond pour servir autrement ce ministère dont j'ai la passion, dans cette Eglise.

Notre Eglise est malade, malade dans sa spiritualité, malade dans la praxis de sa confession de foi, malade de ses textes, malade de sa Constitution qu'elle ne parvient pas à réformer, malade de sa gestion, prise au piège des conflits d'intérêts de ses fils et filles, prise au piège des luttes entre pasteurs, entre anciens de l'Eglise, prise au piège des stratégies de positionnement entre juridictions. Pourtant, l'Eglise Presbytérienne Camerounaise, notre Eglise est une grande Eglise. Elle n'est pas seulement grande par son histoire, elle est aussi grande par les capacités et les actes de ses enfants. La sauvegarde de leur héritage nous oblige.

JE SOUHAITE QUE L'EPC CHANGE DANS LE DOMAINE DE LA CONFIANCE ET CELUI DU RESPECT DES COMPETENCES. Notre Eglise regorge de tant de personnes compétentes qui n'ont jamais pu apporter leur pierre à la construction de notre édifice évangélique parce qu'on ne leur fait pas confiance, parce qu'on ne veut même pas savoir qu'elles existent. ***Si vous me faites confiance, nous rechercherons ces compétences pour qu'elles puissent enfin profiter à notre Eglise.***

JE SOUHAITE QUE L'EPC CHANGE POUR ETRE UNE EGLISE PLUS JUSTE. Dans une Eglise juste, les distinctions entre les membres ne doivent pas tenir sur des critères sociologiques ou géographiques, des critères de naissance ou d'études : ***c'est le travail fourni qui doit être le critère de la réussite. « Récolter où l'on n'a pas semé » parce qu'on sait jouer avec l'appareil institutionnel doit cesser d'être la règle dans notre Eglise !***

JE SOUHAITE QUE L'EPC CHANGE ET REDEVienne UNE EGLISE SOLIDAIRE DE CEUX QUI SOUFFRENT. Il peut arriver à chacun d'entre nous d'être, à un moment donné ou un autre, dans une situation difficile. La solidarité chrétienne doit jouer pour que la mauvaise passe qu'un frère traverse ne devienne pour lui, la cause d'un rejet qui l'isolera de l'ensemble et pendant longtemps. Ceux qui connaissent des difficultés, et veulent en sortir, doivent pouvoir compter sur l'entier soutien de l'Eglise. ***Ceux qui ont travaillé et servi notre Eglise doivent pouvoir compter sur elle lorsque les forces et les moyens viennent à leur manquer !***

JE SOUHAITE QUE L'EPC CHANGE ET VIVE SON EPOQUE. Dans un monde qui change sans cesse, où la science et la technologie évoluent d'heures en heures, l'EPC ne peut et ne doit pas vouloir rester immobile. Nous devons adapter notre Eglise et la rendre plus crédible, ***en renforçant les conditions réglementaires qui favorisent la paix et les contre-pouvoirs, et en définissant clairement, les règles d'organisation des suffrages dans nos juridictions.***

Voici **le Plan Marshall** que je propose et pour lequel je sollicite la confiance de tous :

1- UNE REFORME CONSTITUTIONNELLE CONSENSUELLE ET APAISEE DE LA CONSTITUTION DE L'EPC

« L'Éternel n'était pas dans le vent... (...) L'Éternel n'était pas dans le tremblement de terre... (...) L'Éternel n'était pas dans le feu. Après le feu, il y eut un murmure doux et léger... » (1 Rois 19 : 11 – 12)

L'amendement de la Constitution de l'EPC n'est pas tâche impossible, et n'a pas besoin de coercition ou de violence pour être réalisée. **Les clefs de la modification sont là, sous les yeux des « Réformateurs » successifs de notre Eglise, coincés par un petit mot appelé « Ouverture », qui est le Pouvoir Constituant Dérivé de notre Constitution FG Chap. 24 art 4.** Notre Eglise doit sortir des griffes de tous les représentants qui viennent suivre des leçons de gouvernance lorsqu'ils sont portés aux responsabilités, des frères que nous savons sans maîtrise des textes de base qui régissent l'EPC, sans maîtrise de la complexité du patrimoine humain de celle-ci, et qui sont moins informés de l'histoire consignée dans les Minutes. **Si j'ai votre confiance, je proposerai le chemin qui permettra à l'Eglise de réformer enfin ses textes dans un esprit de paix et de fraternité.**

- 1) **Réforme du système judiciaire de l'EPC** : Je propose l'adoption d'une nouvelle administration de gestion des différends, moins coûteuse, moins complexe, moins sujette à des conflits d'intérêts, et laquelle vise, plus une discipline évangélique que punitive et revancharde, et encore moins, des leures de procès. Les conflits récurrents dans notre Eglise la ruine. Nous perdons beaucoup d'argent, d'énergie et du temps dans ces batailles judiciaires qui finalement, n'accouchent que haine et divisions.
 - a) **Suppression du judiciaire dans les Consistoires et Synodes.** Mettre un terme aux règlements de comptes entre serviteurs de Dieu (Pasteurs et anciens de l'Eglise) et aux exécutions sommaires de pasteurs qui n'honorent pas notre Eglise. Désormais (*si adopté*), seule une Commission de discipline et de règlement des différends prononcera les sanctions applicables dans l'Eglise.
 - b) **Responsabilités accrues des Commissions des relations ministérielles.** Tous les différends de quelque nature que ce soit devront d'abord être instruits et examinés par les commissions de relations ministérielles. En cas d'incapacité avérée de ces dernières, à réconcilier les parties, la Commission de relations ministérielles concernée saisira directement la **CDRC**.
 - c) **Changement de la Commission Juridique permanente en Commission de discipline et de règlement des différends (CDRD).** Cette Commission, composée de membres pasteurs et anciens proposés par chaque Synode, rendra ses décisions à la fin de chaque trimestre. Le mandat des membres de la CDRD sera de 3 ans renouvelable une fois. Les membres seront pris en charge par l'Eglise et recevront des émoluments.
 - d) **Création d'une commission de discipline des élus** : les élus des juridictions devront bénéficier d'une immunité durant l'exercice de leur mandat mais, leurs actes devront être examinés par une Commission pour s'assurer de leurs conformités à la loi.
- 2) **Insertion des statuts d'épouse de pasteur et de licencié dans la Constitution.** L'épouse du pasteur ou celle d'un Licencié ne sont pas des gadgets du jour de consécration. Ces femmes, choisies et dévouées, qui accompagnent leurs époux, oints

de Dieu, doivent être protégées par un statut clair dans nos textes. Leur prise en charge (par exemple) en cas de décès de leur conjoint, et face à d'autres situations, ne doit pas dépendre de l'humeur de ceux qui ont en charge, la juridiction.

3) **Le retour à la Doctrine Presbytérienne : Organiser des sessions d'études sur la Confession de foi de notre Eglise**

De la nécessité, pas seulement d'avoir une confession de foi, mais d'avoir des pasteurs qui la connaissent à fond. L'histoire du protestantisme révèle qu'une grande partie du conflit qui opposa les pères spirituels de la Réforme à l'Église catholique romaine était due aux enseignements erronés dispensés par celle-ci. Pour les pères de l'Église, fidèles à la vérité révélée, il s'était avéré indispensable, pour la bonne croissance spirituelle des chrétiens réformés, de formuler leur foi et leur doctrine clairement et de manière concise.

Aussi, pour rendre la prédication de l'Évangile claire et pure, les Églises ont rédigé des credo ou des confessions de foi. Ces textes sont des expressions soigneusement formulées de la foi biblique et chrétienne. Il existe de bonnes raisons non seulement d'avoir des confessions, mais de les connaître également à fond, notamment celles auxquelles souscrivent les Églises réformées et presbytériennes. Car, l'Église ne peut accomplir sa mission de témoin du Christ à moins que son témoignage soit clair. La vérité doit être formulée de manière précise. Par conséquent, les pasteurs sont tenus à confesser fermement la bonne confession de la foi et à conserver intact le dépôt qui leur a été confié. Tous ceux qui exercent une charge au sein de l'Église, soit comme pasteurs, soit comme anciens ou diacres, doivent obligatoirement souscrire à ces textes après les avoir soigneusement et honnêtement étudiés.

Le livre de la confession de la foi de l'EPC, une locomotive sans conducteur. La difficulté d'intendance évangélique actuelle de l'EPC repose sur le fait que bien qu'en possession d'un livre de confession de foi (MMEMANE MBUNAN, KAAT PAHAL HEMLE), la majorité écrasante parmi soit l'ignore, soit la rejette au profit d'un syncrétisme qu'ils font avec des bribes de confessions d'autres Eglises réformées, et même de celles de certaines Eglises réveillées !

Il n'est pas alors étonnant qu'une grande confusion et des batailles terribles de leadership pour « ***les postes de pouvoir au sommet de l'EPC*** » restent l'actualité année après année, ***les prétendants étant aux antipodes des prescriptions d'un système confessionnel auquel ils ont souscrit mais dont ils ne connaissent rien !*** Un peu comme un candidat qui doit piloter un avion, alors qu'il n'a véritablement qu'un permis pour tracteur ! Et pourtant, le livre de confession de la foi est la source de laquelle jaillissent les précieuses indications spirituelles sur comment structurer l'Église et comment en organiser le fonctionnement.

2- DES REFORMES STRUCTURELLES ET ECONOMIQUES

Les structures (comités, commissions, départements, cellules, etc..) qui accompagnent la vie de notre Eglise au niveau de l'Assemblée Générale sont pléthoriques et coûtent chers au budget de notre Eglise. (Voir données de la 64^e AG EPC Minutes pp 416 – 430)

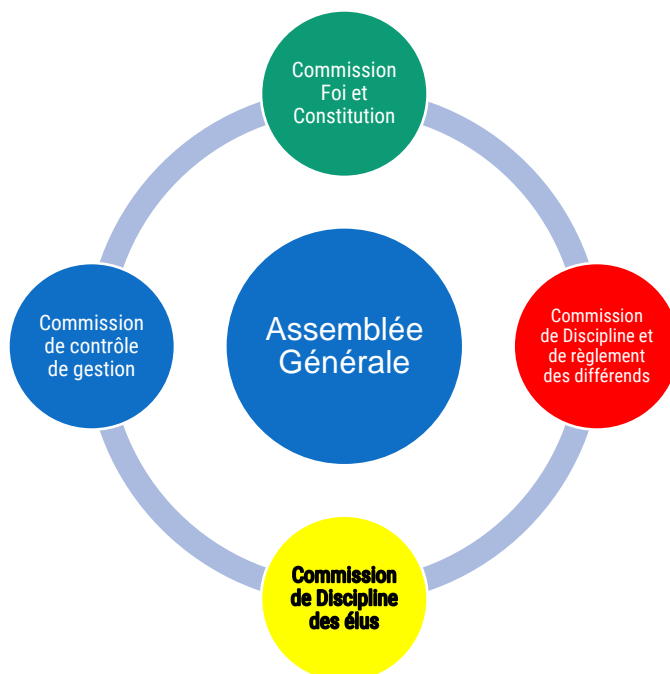
COMITES PERMANENTS	CELLULES	COMMISSIONS	DEPARTEMENTS	AUTRES
Contrôle de gestion 9	Administrative et juridique 9	Juridique permanente 14	Planification et programmation 15	Représentant aux Editions clé 1
Kercado 9	Informatique de gestion et d'analyse 7		Education chrétienne 33	Représentant aux organisations inter CMER-CETA- CEPCA 1
Foi et constitution 9	Coordination des programmes des instituts 1 ?		Œuvre médicale 34 + les pdts des districts sanitaires	Protocole au Secrétariat Général 8
Littérature et musique 9			Secrétariat à l'Education 38	Direction de l'imprimerie Elat 11
Théologie 9			Evangélisation et aumônerie 24	CE ISPST EDWIN COZZENS 16
Stratégie 9	<p>Un total général de 711 nominations (aumôniers non inclus !) lors de la 64^e Assemblée Générale.</p> <p>La prise en charge de toutes ces structures (salaires, perdiems, transport, restauration, hébergement, logistique, etc.) coûte cher à l'Eglise et asphyxie les Consistoires. Près de 21 000 000 (vingt et un millions FCFA) ont été utilisés pour les Comités spéciaux et les prises en charge des réunions. C'est l'équivalent de 50,83% des contributions directes de tous les Consistoires versées en 2020 soit 41.196.000 FCFA !!! Voir exécution du budget de l'année 2020 Et pourtant, plusieurs de ces structures n'ont pas de raison d'être, objectivement.</p>		Communication 20	ISP CAMILLE CHAZEAUD 27 + 1 Représentant par Consistoire 37
Projets 9		Finances et budget 6	ISP DAGER BIBIA 23 + 1 Représentant par Consistoire 37	
Ethique 9		Agriculture et développement rural 17		
Statistiques 9		Missions et partenariats 15		
Relecture des états généraux 10		Enseignement supérieur 35		
Suivi du FID & Kribi 5		Planification et prospective 18		
Lutte c/la corruption 9		Programmes et projets 19		
Conseil Général 75				
CA --25		Ne sont pas comptés, les aumôniers		
Suivi du projet EPC- SEDUC-INGERIA 8				
Suivi des grands projets « 200/ fidèle » 12				
Ad-hoc des questions 12				
Réforme de la constitution 18				
Total = 245	Total = 17	Total = 14	Total = 274	Total = 161

1) La mise en place des **contre-pouvoirs** par quatre Commissions, toutes indépendantes

- a) **Une Commission de discipline et de règlement des différends (CDRD - EPC).** La discipline des officiers de l'Eglise de toutes les juridictions sera du ressort unique de cette instance disciplinaire. Elle reçoit ses affaires des Commissions de relations ministérielles
- b) **Une Commission de discipline des élus des juridictions (CDEJ - EPC).** La discipline des élus des juridictions sera du ressort de cette instance disciplinaire. Elle rendra son jugement la veille du début des travaux ordinaire de chaque juridiction
- c) **Une Commission foi et Constitution (CFC - EPC).** Cette Commission sera chargée d'assurer la primauté de notre Constitution qui est notre norme suprême, de vérifier la conformité des décisions et des lois, et de proposer à l'Eglise, des amendements de la Constitution.

d) **Une Commission de contrôle de gestion (CCG - EPC).** Elle sera chargée de contrôler l'utilisation de l'argent de l'Eglise et d'informer librement les juridictions de cette dernière à travers des rapports réguliers.

Chaque Commission sera constituée de 9 membres nommés par l'AG EPC (5 pasteurs et quatre anciens). Chaque Synode proposera un de ses membres pour chaque Commission suivant le statut (ancien ou pasteur) qui lui sera attribué. Le dernier membre de chaque



Commission sera tiré au sort entre les 8 Synodes.

2) La réduction du nombre des structures et la réduction du nombre de membres dans lesdites structures.

a) **Nombre de structures : 20**, nommées

Stratégie 9	Ethique et lutte contre la corruption 9	Littérature et musique 9	Théologie 9
Cellule administrative et juridique 9	Education chrétienne 33	Secrétariat à l'éducation 38	Œuvre médicale 34
Agriculture et développement rural 9	Missions et partenariats 9	Direction de l'imprimerie 11	Protocole SEC.GEN AG 9
Enseignement supérieur 35	CE ISPST EDWIN COZZENS 16	ISP CAMILLE CHAZEAUD 27	ISP DAGER BIBIA 23
Conseil Général 75	Conseil d'administration 25	Evangelisation et aumônerie 24	Coordination des programmes des instituts ?

b) **Nombres de structures ; 08** nommées sur proposition du Secrétaire Général de l'EPC

Création des directions rattachées au Secrétariat Général de l'EPC

1- Direction des Projets (20)

- PCE
- Directeur
- Suivi des grands projets « 200/fidèle » 9
- Suivi du projet EPC-SEDUC-INGERIA 9

2- Direction des finances et du budget (22)

- PCE
- Directeur
- Cercadom 9
- Suivi du FID & Kribi 9
- Trésorier Général
- Caissier

3- Direction de la documentation, des Statistiques et des archives (7)

- PCE
- Directeur
- Chef Service du personnel
- Chef service des documents et des archives
- Responsable financier
- Responsable Cellule de numérisation
- Responsable Cellule d'études et de la production des statistiques

4- Direction de l'immobilier et des affaires foncières (11)

- PCE
- Directeur
- Chef Service du personnel
- Responsables synodaux 8

5- Direction des médias et des réseaux sociaux (9)

- PCE
- Directeur
- Cellule chargée de la création d'une Radio et d'une chaîne de TV EPC
- Cellule de production du journal
- Cellule chargée de la communication sur les réseaux sociaux
- Chargés de la communication 4

6- Direction de l'immigration et des voyages de missions du personnel culte (4)

- PCE
- Directeur
- Chef Service des visas
- Chef service de contrôle de l'authenticité des documents

7- Direction des affaires sociales, de la protection des épouses de pasteurs et de licenciées, de la protection et de la prévention des viols et des incestes (13)

- PCE
- Directeur
- Chef Service des affaires sociales
- Chef service de la protection des épouses de pasteurs et de licenciées
- Chef service de la protection et de la prévention des viols et des incestes
- Chef des Cellules synodales 8

8- Direction des travaux de construction du siège de l'EPC (7)

- PCE
- Directeur Général
- Directeur des achats

- Chef du projet
- Directeur ingénieur
- Directeur R&H
- Directeur financier

Je propose ainsi que nous ramenions 39 structures de 711 personnes, à 28 structures de 506 personnes. C'est une réduction importante de 205 personnes et 11 structures. Avec ça, une baisse des contributions directes réinjectera ainsi de l'argent frais dans les Consistoires.

3- UNE PARENTHÈSE CONSTITUTIONNELLE POUR RELANCER LE CONSISTOIRE EPC EUROPE

L'EPC, notre Eglise, vieille de 64 ans, a décidé de mettre au monde un enfant à qui il a donné le nom de Consistoire Europe. La croissance et le développement de cet enfant n'ont pas été jusque là au niveau des attentes. Au stade où nous sommes, c'est chacun de nous qui doit se sentir concerné par la réussite de ce Consistoire qui est une vitrine importante de notre Eglise à la face du monde.

Je souhaite, si j'ai la confiance de l'Eglise, proposer une « **parenthèse constitutionnelle** » qui permettra par la concertation et le dialogue fraternel, en tenant compte particulièrement en France, de la nouvelle *LOI CONFORTANT LE RESPECT DES PRINCIPES REPUBLICAINS SUR LES ASSOCIATIONS CULTUELLES*, de libérer les énergies des enfants de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise en Europe.

Mes chers collègues Pasteurs,
Chers anciens d'Eglise, délégués à la 65e AG EPC

Je crois que tout peut devenir possible. Les fils et filles de l'EPC veulent le changement. Nous avons des atouts pour construire cette réforme. Et c'est vous les acteurs qui allez décider de sa mise en route ou pas. Mais avec votre appui, nous pourrons réinventer le futur de notre Eglise à partir de cet héritage que nous avons reçu.

Que le Seigneur bénisse la décision personnelle de chacun de vous.

*Rév. Pasteur
Tjomp Jacques Rons*

